

Arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Pays d'Aix

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- La loi n° 2020-1545 du 20 décembre 2014 de simplification de la vie des entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;
- La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 portant sur l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP) ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix n°2020_CT2_064 du 23 juillet 2020 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes du Territoire Pays d'Aix ;

- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA 017-8367/20/CM du 31 juillet 2020 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal du Territoire du Pays d'Aix, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;
- La délibération n°2021_CT2_597 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021 relative au débat sur les orientations générales du RLPi ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°URBA 005-10141/21/CM du 4 juin 2021 complétant les modalités de concertation de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°URBA-030-14331/23/CM du 29 juin 2023 arrêtant le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°URBA-031-14332/23/CM du 29 juin 2023 relative à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays d'Aix ;
- L'arrêté n°23/006/CM du 18 janvier 2023 de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, premier vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n°23/430/CM du 3 octobre 2023 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité (RLPi) du Pays d'Aix ;
- La décision du Tribunal Administratif de Marseille n°E23000065/13 du 16 Août 2023 désignant la commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays d'Aix ;
- L'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique.

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Pays d'Aix, couvrant les communes : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes--Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren et Vitrolles.

ARRÊTE

Article 1 :

Est abrogé l'arrêté n°23/430/CM du 3 octobre 2023 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Pays d'Aix.

Reçu au Contrôle de légalité le 6 octobre 2023

Article 2 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur :

L'élaboration du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Pays d'Aix.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal est un document permettant d'adapter la réglementation nationale de publicité, des enseignes et des pré-enseignes au contexte local afin de notamment protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages du Pays d'Aix.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal s'appliquera aux 36 communes du Pays d'Aix : il se substituera aux Règlements Locaux de Publicité (RLP) en vigueur.

Article 3 : Avis sur le projet

La procédure d'élaboration de RLPi n'est pas soumise à évaluation environnementale ni de plein de droit ni selon la procédure d'examen au cas par cas.

Les avis rendus par les personnes publiques associées seront joints au dossier d'enquête publique.

Ces documents sont consultables selon les modalités fixées à l'article 8 du présent arrêté.

Article 4 : Maîtres d'ouvrage, autorités compétentes et personnes responsables du projet, auprès desquels le public pourra demander des informations

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe Le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 007 MARSEILLE (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès des services métropolitains d'Aix- Marseille-Provence ayant élaboré ce document :

Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS AIX – Le Quartz - Route de Galice – 13 090 AIX-EN-PROVENCE.

Article 5 : Dates et siège de l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est établi au Quatuor – Bâtiment B - Route de Galice - 13090 AIX-EN-PROVENCE.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs, du 30 octobre 2023 à 9h00 au 30 novembre 2023 à 17h00.

Article 6 : Désignation et qualités des membres de la commission d'enquête

Par décision n°E23000065/13 du 16 août 2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête, composée comme suit :

- Président : Monsieur Gilles DOUCE – Dirigeant de société
- Membres titulaires : Monsieur Jean-Pierre MILLIET - Retraité
Monsieur Martin SERRET - Retraité
Madame Katheryne CICCONARDI - Expert
Monsieur Marc SVETCHINE – Retraité

Reçu au Contrôle de légalité le 6 octobre 2023

Article 7 : Publicité de l'enquête publique

La publicité de l'enquête publique, répondant aux dispositions de l'article R 123-11 du Code de l'environnement, sera réalisée par un avis d'information au public.

Publié en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci ;

- Au siège de l'enquête publique établi au Quatuor – Bâtiment B - Route de Galice - 13090 AIX-EN-PROVENCE
- En mairie de chacune des communes du Pays d'Aix ;
- Publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur le site :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdaix> auquel le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://ampmetropole.fr/> renverra.

Article 8 : Consultation du dossier d'enquête publique

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques) et sur supports papiers (dossiers et registres en format papier).

Le dossier numérique d'enquête publique pourra être consulté à compter du lundi 30 octobre 2023 à 9h00 jusqu'au jeudi 30 novembre 2023 à 17h00 :

- A l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdaix>

- Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, localisé au siège de l'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête publique, aux horaires mentionnés dans le tableau de l'article 11 du présent arrêté.

Le dossier papier d'enquête publique pourra être consulté dans les 37 lieux de l'enquête publique listés dans le tableau de l'article 11 du présent arrêté, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.

Article 9 : Modalités selon lesquelles le public pourra formuler ses observations et ses propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

➤ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête soit le lundi 30 octobre 2023 à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci soit le jeudi 30 novembre à 17h00 :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdaix>

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :

enquetepublique-rlpi-paysdaix@mail.registre-numerique.fr

Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête. Ces registres seront disponibles dans les lieux d'enquête mentionnés au tableau de l'article 11 du présent arrêté et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.

Reçu au Contrôle de légalité le 6 octobre 2023

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à :
 - Monsieur Gilles DOUCE - Président de la commission d'enquête du RLPi du Pays d'Aix - Métropole Aix-Marseille-Provence - Service Urbanisme Secteur Nord – BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau de l'article 11 du présent arrêté.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdaix>

Article 10 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences des membres de la commission d'enquête sont indiqués dans le tableau de l'article 11 du présent arrêté.

Article 11 : Liste des sites d'accueil du public pendant la durée de l'enquête et des permanences de la commission d'enquête

Sont indiqués dans le tableau ci-après les lieux dans lesquels, pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête version papier et/ou numérique, et consigner des observations et propositions sur les registres papier et/ou numérique, ainsi que les dates des permanences de membres de la commission d'enquête :

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE Le Quatuor - Bâtiment B 42 route de Galice 13100 AIX-EN-PROVENCE	Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Mercredi 22 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE Le Quatuor - Bâtiment B 42 route de Galice 13100 AIX-EN-PROVENCE
AIX-EN-PROVENCE	Service Urbanisme 3 Rue Loubet 13100 AIX-EN-PROVENCE	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00	Lundi 30 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 Mardi 14 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 Jeudi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 Jeudi 30 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Salle d'enquête publique 12 Rue Pierre et Marie Curie 13100 AIX-EN-PROVENCE

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
BEAURECUEIL	Mairie Avenue Louis Sylvestre 13100 BEAURECEUIL	Lundi de 8h30 à 12h30 Mardi de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 17h00 Mercredi de 8h30 à 12h30 Jeudi de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 17h00 Vendredi de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 17h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
BOUC BEL AIR	Maison de la Nature 1 rue Frédéric CHOPIN 13320 BOUC BEL AIR	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30	Lundi 6 novembre 2023 de 9h00 à 12h00	Maison de la Nature 1 rue Frédéric Chopin 13320 BOUC BEL AIR
CABRIES	Centre Technique Municipal 3256 Route de Violési 13480 CABRIES	Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30	Lundi 30 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 Vendredi 10 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 Jeudi 30 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Centre Technique Municipal 3256 Route de Violési 13480 CABRIES
CHÂTEAUNEUF- LE-ROUGE	Mairie Place Mairie 13790 CHATEAUNEUF-LE- ROUGE	Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
COUDOUX	Mairie Place Jean Lapierre 13111 COUDOUX	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / 14h00 à 17h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
EGUILLES	Mairie Place Gabriel Payeur 13510 EGUILLES	Lundi de 08h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 Mardi de 08h30 à 12h30 Mercredi de 08h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 Jeudi de 08h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 Vendredi de 08h30 à 12h30	NON CONCERNE	NON CONCERNE

Reçu au Contrôle de légalité le 6 octobre 2023

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
FUVEAU	Mairie 26 Boulevard Emile Loubet 13710 FUVEAU	Le lundi 8h30 à 12h00 Du mardi au vendredi 8h30 à 12h00 / 15h00 à 17h30	Jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17H00	Salle du Conseil Municipal - Mairie 26 Boulevard Emile Loubet 13710 FUVEAU
GARDANNE	Service Urbanisme Bâtiment St-Roch Avenue de Nice 13120 GARDANNE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00	Lundi 30 octobre 2023 de 14H00 à 17H00 Mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 Vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Service Urbanisme Bâtiment St-Roch Avenue de Nice 13120 GARDANNE
GRÉASQUE	Pôle Technique Zone d'activités des Pradeaux 13850 GREASQUE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 Vendredi de 13h30 à 17h00	Mardi 7 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Pôle Technique Zone d'activités des Pradeaux 13850 GREASQUE
JOUQUES	Mairie 39 Boulevard de la République 13490 JOUQUES	Lundi de 8h30 à 12h00 Mardi de 8h30 à 12h00 Mercredi de 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30 Jeudi de 8h30 à 12h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30	NON CONCERNE	NON CONCERNE
LAMBESC	Service Urbanisme - Mairie Annexe 8 Boulevard de la République 13410 LAMBESC	Lundi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 Mardi de 8h30 à 12h00 Jeudi de 8h30 à 12h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00	Jeudi 23 novembre 2023 de 9h00 à 12h00	Service Urbanisme - Mairie Annexe 8 Boulevard de la République 13410 LAMBESC
LE PUY-SAINTE-REPARADE	Mairie 2 avenue des Anciens Combattants 13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE	Lundi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Mardi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Mercredi de 8h30 à 12h00 Jeudi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30	NON CONCERNE	NON CONCERNE

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
LES PENNES-MIRABEAU	Service Urbanisme 22 rue Saint-Dominique 13170 LES PENNES MIRABEAU	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00	Jeudi 02 Novembre de 9h00 à 12h00 Mercredi 08 novembre de 09H00 à 12H00 Lundi 27 Novembre de 9h00 à 12h00	Service Urbanisme 22 rue Saint-Dominique 13170 LES PENNES MIRABEAU
MEYRAGUES	Mairie Avenue d'Albertas 13650 MEYRARGUES	Lundi de 8h00 à 12h00 Mardi de 8h00 à 12h00 Mercredi de 8h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00 Jeudi de 8h00 à 12h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
MEYREUIL	Hôtel de Ville 10 Allée des Platanes, 13590 MEYREUIL	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00	Vendredi 3 novembre 2023 de 9h00 à 12h00	Hôtel de Ville 10 Allée des Platanes 13590 MEYREUIL
MIMET	Service Urbanisme Mairie Place de la Mairie 13105 MIMET	Lundi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00 Mardi de 9h00 à 12h00 Mercredi de 9h00 à 12h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
PERTUIS	Service Urbanisme (Accueil) 195, impasse Jules Seguin 84120 PERTUIS	Lundi de 8h00 à 12h00 Mardi de 8h00 à 12h00 Mercredi de 8h00 à 12h00 Jeudi de 8h00 à 12h00 Vendredi de 8h00 à 12h00	Jeudi 16 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 Jeudi 30 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Service Urbanisme - Salle de réunion 195, impasse Jules Seguin 84120 PERTUIS
PEYNIER	Mairie - Accueil 9 cours Albéric Laurent 13790 PEYNIER	Lundi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Mardi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Mercredi de 8h30 à 12h00 Jeudi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Vendredi de 8h30 à 12h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
PEYROLLES-EN-PROVENCE	Mairie (Accueil) Place de l'Hôtel de Ville Château du Roy René 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00	Mardi 28 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Mairie Place de l'Hôtel de Ville Château du Roy René 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE
PUYLOUBIER	Mairie Service Urbanisme Square Casanova 13114 PUYLOUBIER	Lundi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00 Mardi de 9h00 à 12h00 Mercredi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 Vendredi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
LA ROQUE D'ANTHÉRON	Service Urbanisme 200 chemin des Longues Lées 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	Lundi de 08H30 à 12H30 Mardi de 08H30 à 12H30 / 13H30 à 16H30 Mercredi de 08H30 à 12H30 Jeudi de 08H30 à 12H30 / 13H30 à 16H30 Vendredi de 08H30 à 12H30	NON CONCERNE	NON CONCERNE
ROGNES	Mairie 1 avenue Aix en Provence 13480 ROGNES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
ROUSSET	Service Urbanisme Avenue des Bannettes 13790 ROUSSET	Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00	Vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Service Urbanisme Avenue des Bannettes 13790 ROUSSET
SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Mairie Chemin Départemental 17 13100 SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Lundi de 9h00 à 13h00 Mardi de 9h00 à 13h00 Jeudi de 9h00 à 13h00 Vendredi de 9h00 à 13h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE

Reçu au Contrôle de légalité le 6 octobre 2023

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
SAINT-CANNAT	Mairie Place de la République 13760 SAINT-CANNAT	Lundi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Mercredi de 8h00 à 12h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00	Lundi 27 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Mairie Place de la République 13760 SAINT-CANNAT
SAINT-ESTEVE-JANSON	Mairie Chemin Départemental 66 B 13610 SAINT-ESTEVE-JANSON	Lundi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30 Mardi de 9h00 à 12h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30 Vendredi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30	NON CONCERNE	NON CONCERNE
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	Mairie Place Mairie 13100 SAINT-MARC-JAUMEGARDE	Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	Mairie (Accueil-Secrétariat) Place Commandant Jean Santini 13115 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	Lundi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Mardi de 8h00 à 12h00 Mercredi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h00 à 12h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
SIMIANE-COLLONGUE	Mairie Place de Sévigné 13109 SIMIANE-COLLONGUE	Lundi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Mardi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Mercredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00	NON CONCERNE	NON CONCERNE
LE THOLONET	Mairie 3384 Route Cézanne 13384 LE THOLONET	Lundi de 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Mardi de 8h30 à 12h00 Mercredi de 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h00 Jeudi de 8h30 à 12h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h00	Mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Salle de Réunion (à l'étage) Mairie - Avenue Cézanne 13384 LE THOLONET

Communes	Adresses et lieux de consultation du dossier et d'accès au registre d'enquête publique	Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête	Adresse des lieux de permanences de la commission d'enquête
TRETS	Mairie Place du 14 Juillet 13530 TRETS	Lundi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Mardi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Mercredi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30	Lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 17h00	Mairie Place du 14 Juillet 13530 TRETS
VAUVENARGUES	Mairie 12 Boulevard Moraliste 13126 VAUVENARGUES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30	NON CONCERNE	NON CONCERNE
VENELLES	Hôtel de Ville Bureau de l'Urbanisme Place Marius Trucy 13770 VENELLES	Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h00	Mardi 21 novembre 2023 de 9h00 à 12h00	Hôtel de Ville Bureau de l'Urbanisme Place Marius Trucy 13770 VENELLES
VENTABREN	Service Urbanisme 2 place de l'Eglise 13122 VENTABREN	Lundi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30 Mardi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30 Mercredi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30 Jeudi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30 Vendredi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30	NON CONCERNE	NON CONCERNE
VITROLLES	Bâtiment Azuréen - Arcade des Cîteaux - 1er étage - 13127 VITROLLES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00	Mardi 7 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 Mercredi 15 novembre 2023 de 14H00 à 17H00 Mardi 28 novembre 2023 de 9h00 à 12h00	Bâtiment l'Azuréen - Arcade des Cîteaux - 1er étage - 13127 VITROLLES

Reçu au Contrôle de légalité le 6 octobre 2023

Article 12 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai, les registres d'enquête en format papier seront transmis sans délai au Président de la commission d'enquête qui les clôturera.

Dans le délai de huit jours suivant la fin de l'enquête, le Président de la commission d'enquête communiquera à la Métropole Aix-Marseille-Provence les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Métropole Aix-Marseille-Provence disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 13 : Rapport et les conclusions

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Elle consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet d'élaboration du RLPi.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées, sauf demande motivée de report de ce délai adressée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence par le Président de la commission d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise par le Président de la commission d'enquête au président du Tribunal Administratif de Marseille.

Article 14 : Consultation par le public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions par la commission d'enquête :

- À la Métropole Aix-Marseille-Provence située à la Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS AIX – Le Quartz - Route de Galice – 13090 AIX-EN-PROVENCE ;
- Dans les communes concernées ;
- À la Préfecture des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

La Métropole Aix-Marseille-Provence publiera le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, pendant le délai d'un an à compter de leur remise par la commission d'enquête, sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdaix>

Article 15 : Les décisions au terme de l'enquête publique et les autorités compétentes pour statuer

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'autorité compétente pour statuer par délibération sur l'approbation de l'élaboration du RLPi du Pays d'Aix.

Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Article 16 :

Le présent arrêté sera :

- affiché au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- affiché au siège de l'enquête publique ;
- affiché dans les 36 communes du Pays d'Aix ;
- publié électroniquement sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-rlpi-paysdaix>

Article 17 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 octobre 2023

**"Pour la Présidente et par délégation"
Pascal MONTECOT**